

En Auvergne-Rhône-Alpes, un ménage sur dix se chauffe au fioul

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 167 • Janvier 2026

En 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes, un ménage sur dix, soit 391 000 foyers, se chauffe au fioul. Dans le rural, où les maisons sont plus nombreuses, c'est le double, un ménage sur cinq. Un raccordement au réseau de gaz plus rare et des logements plus anciens expliquent un recours plus fréquent à ce combustible. Enfin, les retraités qui occupent leur logement depuis plus longtemps, se chauffent davantage au fioul.

Le fioul est de moins en moins utilisé pour chauffer le **logement**. Son prix a fortement augmenté après les chocs pétroliers des années 1970 et sa combustion émet beaucoup de gaz à effet de serre (GES). Ces deux facteurs ont poussé à son remplacement progressif par des énergies moins onéreuses et moins polluantes, comme le gaz ou l'électricité. La réduction du nombre de logements chauffés au fioul favorise la transition écologique. Elle permet de réduire les émissions de GES, de limiter le recours aux énergies fossiles et d'avancer vers l'objectif de neutralité carbone fixé pour 2050. L'interdiction d'installer des chaudières au fioul depuis le 1^{er} juillet 2022 fait partie de cette stratégie. L'État accompagne aussi ce changement grâce à plusieurs aides, comme le Coup de pouce chauffage, MaPrimeRénov' et l'Éco-prêt à taux zéro.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un **ménage** sur dix (391 000 foyers) réside dans un logement principalement chauffé au fioul

► **figure 1**, contre un sur douze au niveau métropolitain.

En 2006, un ménage sur cinq utilisait le fioul, soit le double par rapport à 2022. La région est la cinquième de France métropolitaine la plus équipée d'un chauffage au fioul, loin devant l'Île-de-France (4 %) ou la Corse (2 %). En outre, 37 % des ménages recourent au gaz (comme au niveau métropolitain) et 31 % à l'électricité (cinq points de moins), celle-ci étant aussi davantage utilisée en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où le climat est plus doux. Le reste (22 %) utilise d'autres énergies (bois, solaire, géothermie, ...).

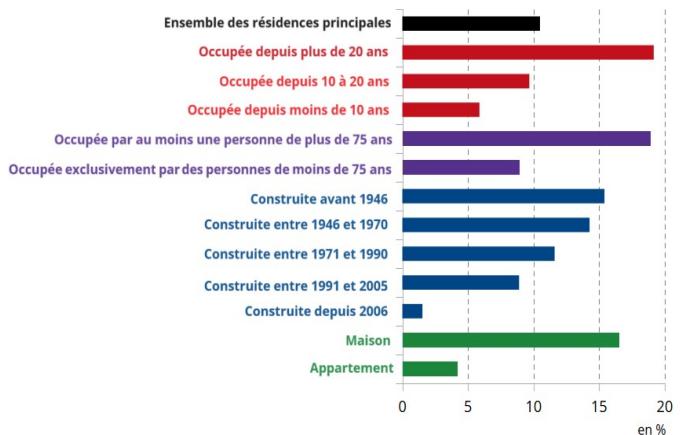
Le chauffage au fioul concerne davantage les maisons et les logements en zone rurale

À surface identique, les maisons, plus exposées aux aléas climatiques, sont plus énergivores que les appartements. Elles sont souvent plus anciennes et regroupent 80 % des logements chauffés au fioul. Dans la région, 17 % des maisons et 4 % des appartements utilisent ce combustible, contre respectivement 31 % et 12 % en 2006. Or, les maisons se situent plus souvent en zone rurale, où le fioul est davantage

consommé. Inversement, les appartements sont principalement situés en milieu urbain, où leur densité contribue à faciliter leur raccordement au gaz (49 % des appartements sont chauffés au gaz, contre 25 % des maisons, rural et urbain confondus).

À l'échelle métropolitaine, le Cantal figure parmi les trois départements les plus chauffés au fioul (23 %) ; un logement du Cantal sur trois est par ailleurs une passoire énergétique, le double du niveau régional (*pour en savoir plus [Aude J., Durand A.J.]*). Les logements des départements limitrophes du Cantal sont également parmi les plus équipés de chaudières au fioul (la Lozère est le premier, la Haute-Loire le quatrième, l'Aveyron le cinquième et le Lot le sixième). Dans les départements ruraux, où les maisons sont plus fréquentes, le chauffage au fioul est en effet bien plus présent que dans l'urbain. À titre d'exemple, le Rhône est le seul département de la région sous la moyenne métropolitaine. Seulement 5 % des ménages s'y chauffent au fioul.

► 1. Part des ménages chauffés au fioul selon les caractéristiques de leur résidence principale, en 2022, en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : En 2022, 17 % des maisons sont chauffées au fioul.

Champ : Ensemble des résidences principales d'Auvergne-Rhône-Alpes

Source : Insee, Recensement de la population 2022.

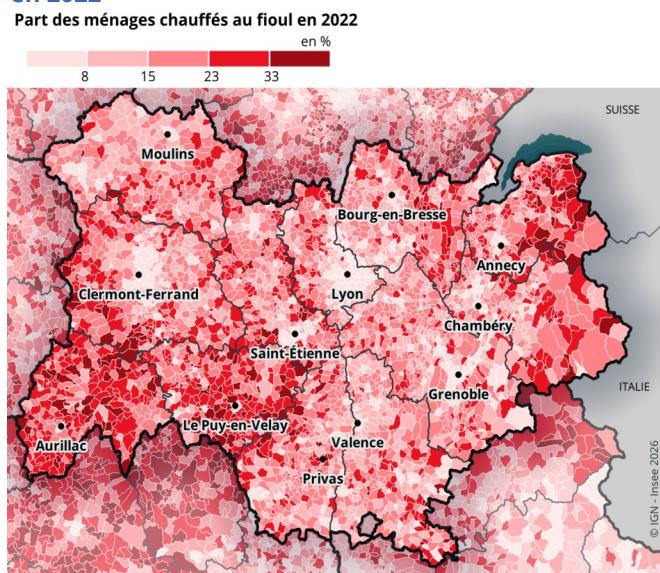
Dans certaines intercommunalités très rurales, le recours au fioul est fréquent. Par exemple, dans la Communauté de Communes des Pays de Cayres et de Pradelles, en Haute-Loire, 37 % des ménages chauffent leur logement avec cette énergie. Les agriculteurs, vivant davantage dans le rural, l'utilisent le plus (19 %). En effet, dans ces zones, le raccordement au gaz n'est pas toujours possible : des dérogations à l'interdiction d'installer des chaudières au fioul sont prévues si le logement ne peut pas être relié à un réseau de chaleur ou de gaz, ou si une installation électrique nécessite un renforcement du réseau local.

Inversement, dans les métropoles, le chauffage au fioul est très minoritaire, en raison d'une forte proportion de logements collectifs, raccordés au réseau de gaz : 3 % des ménages se chauffent au fioul dans la Métropole de Lyon, 4 % dans celles de Clermont-Ferrand et de Grenoble et 7 % dans celle de Saint-Étienne.

Globalement, 6 % des ménages des communes urbaines ont recours au fioul, contre 19 % pour les communes rurales

► **figure 2**, et d'autant plus lorsque celles-ci n'appartiennent pas à l'**aire d'attraction d'une ville** (21 %).

► 2. Part des ménages chauffés au fioul par commune, en 2022



► Définitions

Les **logements** considérés dans cette étude sont les résidences principales, c'est-à-dire les logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Un **ménage** au sens de ménage-logement est constitué par l'ensemble des personnes qui habitent dans un même logement qui constitue leur résidence habituelle, quels que soient les liens familiaux entre ces personnes. Un ménage peut être constitué d'une seule personne.

L'**aire d'attraction d'une ville** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs occupés travaillent dans le pôle.

Un logement est dit en **sous-occupation** s'il comporte au moins une pièce de plus que le nombre théoriquement nécessaire au ménage qui l'occupe (norme).

Le fioul est plus présent dans les habitations anciennes. Un grand nombre de logements a été construit avant 1970, à un rythme soutenu et dans un contexte où les produits pétroliers étaient plus économiques qu'avant les chocs pétroliers. Ainsi, 15 % de ces logements sont chauffés au fioul contre 8 % de ceux construits après 1970. Les logements construits à partir de 2006 ne sont plus équipés d'une chaudière au fioul (2 % d'entre eux).

Les retraités se chauffent plus souvent au fioul

Vivant plus souvent en zone rurale et en maison, 16 % des retraités se chauffent au fioul. De plus, ils occupent leur logement depuis longtemps : 19 % des ménages qui occupent leur logement depuis plus de 20 ans utilisent ce combustible, soit le double de l'ensemble des ménages.

Avec une moindre isolation de leur logement et un revenu à la baisse suite à leur départ en retraite, ils sont plus vulnérables face à une hausse du prix du fioul, directement lié au cours du Brent et sensible aux tensions géopolitiques.

La vulnérabilité plus importante de cette population peut néanmoins être contrebalancée par d'autres facteurs. Si leurs revenus diminuent avec le départ à la retraite, ils ont aussi plus fréquemment achevé le paiement de leur logement. Les retraités sont également plus souvent en situation de **sous-occupation** de leur logement et donc plus susceptibles de restreindre le chauffage du logement aux pièces principales, limitant ainsi leur consommation. Enfin, certains d'entre eux peuvent avoir recours à une deuxième source de chauffage, une cheminée ou un poêle à bois par exemple, ces équipements étant communs en maison. •

Guillaume Arion, Alice Bergonzoni (Insee)

► Source

L'étude repose sur le recensement de la population. Le combustible principal de chauffage fait l'objet d'une question dans la feuille de logement.

► Pour en savoir plus

- **Aude J., Durand A.**, « *Logement : un ménage sur six en situation de vulnérabilité énergétique* », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 205, novembre 2025.
- **Fidani G., Méreau B., Mora V.**, « *2,6 millions de résidences principales encore chauffées au fioul en 2022* », Insee Première n° 2088, janvier 2026.

